

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

1. Comment s'explique la variabilité des rejets d'écocentres éliminés au LET d'Hébertville-Station depuis 2016 ainsi que leur hausse marquée en 2024 (DA8)?

### Réponse à la question 1 :

Voici la réponse en quatre points :

Année 2019 : nous avons constaté qu'il y a une erreur dans le tableau déposé à la Commission en septembre dernier (DA8). En fait, l'erreur provient de l'annexe 1 du rapport annuel 2019. Un tonnage de 2 649 tm a été inscrit comme résidus d'écocentre. En fait, ce chiffre aurait dû être de 5 895 tm, soit une valeur comparable à l'année 2018. Les tonnages provenant de certains écocentres de Saguenay ont été comptabilisés dans la catégorie *Résidus* de centre de tri de la collecte sélective. Il y a donc un tonnage de 3 246 tm qui devrait être déplacé de la catégorie *Résidus* de centre de tri vers la catégorie *Résidus* d'écocentre. Le tonnage annuel total de 132 810 tm est conforme. Une mise à jour du tableau (DA8) sera déposée avec le présent document.

Année 2018 : en conséquence, on constate une hausse relativement importante pour les résidus d'écocentre en 2018. Cette hausse s'explique par l'arrivée des résidus du Saguenay au LET d'Hébertville-Station à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Années 2020 à 2023 : la hausse constatée pour ces années s'expliquerait en bonne partie par la pandémie, ainsi que par la fermeture des LEDCD dans la région (de petits entrepreneurs peuvent utiliser les écocentres).

Année 2024 : la hausse s'explique par l'ouverture de deux nouveaux points de dépôt en 2023. Ces points de dépôt desservent des TNO du Lac-Saint-Jean et les tonnages supplémentaires recueillis (près de 1 000 tonnes) sont comptabilisés dans la catégorie Résidus d'écocentre. La hausse s'explique aussi par une augmentation du nombre de visites de 3 %, ce qui représente quelques centaines de tonnes supplémentaires potentielles.

2. Dans le calcul de la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, il est précisé que « le 481 kg par habitant n'inclut pas toutes les matières éliminées sur le territoire » (p. 88).
  - a. Veuillez détailler quelles matières résiduelles éliminées étaient exclues.

### Réponse à la question 2a :

Les données présentées au PGMR 2016-2020 proviennent du document « Données d'élimination des matières résiduelles au Québec 2013 » produit par le MDDELCC. Voir ci-dessous ces données en comparaison des données produites par la RMR à l'annexe 1 du rapport annuel 2013 (données en tonnes métriques) :

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

|                           | <b>Données MDDELCC 2013</b> | <b>Données RMR 2013</b> |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Résidentiel               | 28 222                      | 28 878                  |
| ICI                       | 16 399                      | 20 665                  |
| CRD                       | 8 527                       | 421                     |
| Écocentre                 |                             | 4 155                   |
| Centre de tri (recyclage) |                             | 3 192                   |
| Cendres                   |                             | 24                      |
| Sols                      |                             | 39                      |
| Animaux                   |                             | 25                      |
| Boues                     |                             | 19                      |
| <b>Total</b>              | <b>53 148</b>               | <b>57 418</b>           |

Les méthodes de calcul des tonnages utilisées pour la réalisation des PGMR sont basées sur les méthodes spécifiées par Recyc-Québec. Dans le tableau ci-dessus, on constate que le tonnage provenant de la RMR (tonnages enfouis au LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur) est environ 4 270 tm supérieur au tonnage présenté dans le PGMR 2016-2020 provenant des données du MELCCFP. Si on considère que le tonnage ICI + CRD du MELCCFP correspond environ au tonnage ICI + CRD + écocentres de la RMR (24 926 tm vs 25 340,75 tm), il semblerait que les résidus de centre de tri ne soient pas inclus dans le tonnage du MDDELCC qui est le tonnage utilisé pour le calcul du 481 kg/habitant du PGMR 2016-2020. Également, il y a des tonnages éliminés dans d'autres lieux d'élimination tels que les LEDCD, dépôts en tranchée, dépôts en milieu nordique, qui ne sont pas inclus dans le tonnage de la RMR et qui ne sont probablement pas inclus dans les tonnages du PGMR.

- b. Veuillez spécifier si les matières résiduelles éliminées dans les LEDCD de la région étaient incluses ou non dans le calcul de la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant.

### Réponse à la question 2b :

Tel que mentionné à la réponse à la question précédente, les données proviennent du MELCCFP. Mais si on compare les tonnages du MELCCFP avec les tonnages de la RMR, il semblerait que les tonnages de matières résiduelles éliminés dans les LEDCD de la région ne soient pas inclus dans le tonnage par habitant.

- c. Veuillez préciser si ces exclusions s'appliquent également à la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant présentée dans le PGMR 2024-2031. Sinon, veuillez détailler les matières éliminées qui sont exclues du calcul.

### Réponse à la question 2c :

Les tonnages présentés dans le PGMR 2024-2031 proviennent de diverses sources : bilan 2021 du MELCCFP, données et outil d'inventaire de Recyc-Québec. Ces tonnages sont différents des tonnages enfouis au LET d'Hébertville-Station en 2021, tel que présenté au tableau suivant (données en tonnes métriques) :

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

|                              | Données MELCCFP 2021 | Données PGMR<br>2024-2030 | Données RMR 2021 |
|------------------------------|----------------------|---------------------------|------------------|
| Résidentiel                  | 23 296               | 19 908                    | 23 765           |
| ICI                          | 17 589               | 15 595                    | 17 909           |
| CRD                          | 10 949               | 18 482                    | 1 059            |
| Écocentres                   |                      |                           | 3 602            |
| Centre de tri<br>(recyclage) |                      |                           | 2 106            |
| Résidus de<br>compost        |                      |                           | 150              |
| Animaux                      |                      |                           | 3                |
| Autres                       |                      |                           | 841              |
| <b>Total</b>                 | <b>51 834</b>        | <b>53 984</b>             | <b>49 435</b>    |

Pour cette période, on constate que les tonnages du PGMR sont supérieurs aux tonnages enfouis au LET d'Hébertville-Station. On pourrait donc penser que les tonnages du PGMR tiennent compte de matières qui n'ont pas été enfouies au LET d'Hébertville-Station. Ces matières pourraient avoir été enfouies dans d'autres lieux d'élimination régionaux (LEDCCD, dépôts en tranchée, dépôts en milieu nordique, lieux d'élimination situés à l'extérieur de la région).

3. Dans le PGMR 2024-2031, vous vous engagez à mettre sur pied un comité de suivi qui devra périodiquement rendre compte de l'avancement des travaux auprès de votre conseil d'administration, des MRC ainsi que des municipalités locales concernées par ce plan (p. 104). Le bilan annuel 2024 du PGMR rapporte « les efforts consacrés à la structuration du comité de suivi afin d'assurer une mise en place efficace en 2025 » (p. 21). Ce comité de suivi est-il fonctionnel actuellement? Veuillez expliquer votre réponse.

### Réponse à la question 3 :

Conformément aux engagements pris lors de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031, la Régie des matières résiduelles a mis en place un comité de suivi, composé des directions générales des MRC, qui permettent d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace du plan.

Une première rencontre s'est tenue le 3 juillet 2025. Celle-ci a permis :

- de définir le mandat officiel du comité;
- d'établir un cadre de collaboration avec les MRC;
- de présenter le rapport annuel 2024;
- de dresser un premier bilan des actions en cours pour 2025;
- d'identifier les priorités de collaboration à venir.

Nous vous invitons à consulter les documents suivants associés à la rencontre et présentés à l'annexe 1 ci-jointe :

- ordre du jour de la rencontre du comité de suivi;
- compte-rendu de la rencontre du comité de suivi;
- présentation du comité de suivi.

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

4. Le PGMR 2024-2031 (p. 104) évoque l'amélioration ou l'optimisation du système intégré de gestion des indicateurs de performance qui vise à évaluer l'état d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles attendues.

a. Veuillez fournir la liste des indicateurs de performance.

### Réponse à la question 4a :

Les indicateurs de performance sont fournis à l'annexe 7 du PGMR (p. 174 à 191);

b. Les statistiques et les indicateurs de performance sont-ils actuellement accessibles au public ou vont-ils l'être? Veuillez expliquer votre réponse.

### Réponse à la question 4b :

Les indicateurs sont présentés à l'annexe 7 du PGMR qui lui est accessible sur le site Internet de la RMR. Les statistiques sont partagées avec les 3 MRC, mais elles ne sont pas accessibles au public et il n'est pas prévu pour l'instant de les rendre publiques. Cependant, un bilan annuel est diffusé par communiqué de presse.

5. Dans le cadre de *l'Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station* avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay signée en 2015, les parties s'engageaient à mettre sur pied deux comités, le premier obligatoire et le deuxième facultatif : un comité technique et un comité consultatif (DQ2.1, p. 13 et 14 PDF). Ce comité consultatif a-t-il vu le jour? Sinon, est-il envisagé de le mettre en place? Veuillez expliquer et détailler votre réponse.

### Réponse à la question 5 :

Le comité consultatif prévu dans *l'Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station* n'a pas été mis en place.

Après la signature de *l'Entente* en 2015, la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean a entrepris plusieurs démarches pour former ce comité, tel que prévu. À plusieurs reprises, des approches ont été faites auprès du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de lui confier la coordination du comité consultatif. Cependant, le CREDD n'était pas en mesure d'assumer ce mandat, notamment en raison d'un manque de ressources humaines.

En conséquence, les responsabilités qui devaient être assumées par le comité consultatif ont été prises en charge par le comité technique, conformément au dernier paragraphe de l'article 9.2 de *l'Entente*.

Cela dit, la RMR demeure disposée à relancer les démarches et à réévaluer les conditions propices à la mise en place de ce comité.

6. Lors des séances publiques, vous avez évoqué que des tonnages de matières résiduelles seraient exportés hors de la région dans un contexte de « marché libre » (Mathieu Rouleau, DT2, p. 63). De plus, vous avez ajouté : « [...] on pense un 20-25 000 qui est sorti de la région » (Mathieu Rouleau, DT1, p. 164).

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

- a. Les matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) produites dans la région, mais exportées hors de celle-ci ont-elles été comptabilisées dans les prévisions de tonnage de l'étude de Chamard en 2016?

### Réponse à la question 6a :

Non, ces tonnages n'ont pas été comptabilisés en 2016.

- b. En 2016, est-ce des matières résiduelles étaient déjà exportées en dehors de la région ou est-ce que cette situation est nouvelle à partir de 2017? Veuillez expliquer votre réponse.

### Réponse à la question 6b :

Selon notre interprétation des informations disponibles, nous croyons qu'un tonnage nul ou très faible devait être exporté à l'extérieur de la région avant la fermeture complète du LET de Chicoutimi en avril 2018. Les données de tonnages enfouis qui étaient disponibles à ce moment sont significativement supérieures aux tonnages réellement enfouis au LET d'Hébertville-Station depuis 2018. La différence serait applicable aux tonnages ICI. L'existence de contrats privés et les caractéristiques du marché font qu'il peut être avantageux pour certaines entreprises qui gèrent des contrats de collecte ICI d'exporter des matières à l'extérieur de la région.

- c. Veuillez déposer les grilles tarifaires pour les services d'enfouissement des matières résiduelles du LET d'Hébertville-Station de 2016 à 2019.

### Réponse à la question 6c :

Voir les grilles tarifaires pour la période 2016 à 2019 qui sont présentées à l'annexe 2 de ce document. Il est à noter que la première grille est applicable pour l'année 2016 ainsi que l'année 2017 jusqu'au 31 octobre. La deuxième grille est applicable du 1<sup>er</sup> novembre 2017 jusqu'à la fin de l'année 2019.

- d. Dans le cadre de *l'Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station* de 2015, il est précisé au point 10.3 qu'à « compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Régie peut imposer [...] une pénalité à la MRC ou à la Ville, selon le cas, en fonction du nombre de tonnes de matières admissibles des ICI présents sur leur territoire respectif qui ont été reçues au LET d'Hébertville-Station versus le nombre de ces mêmes matières qui ont été reçues par d'autres sites » (DQ2.1, p. 15 PDF). Une telle pénalité a-t-elle déjà été appliquée? Si oui, précisez les données utilisées pour établir les quantités de matières reçues par d'autres LET. Le cas échéant, veuillez déposer les totaux de matières résiduelles exportées.

### Réponse à la question 6d :

Non, la pénalité n'a jamais été appliquée.

7. Veuillez préciser si le transfert de matières résiduelles provenant d'autres lieux d'élimination situés sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le LET d'Hébertville-Station est possible. Veuillez expliquer.

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ4 du BAPE

### Réponse à la question 7 :

Non, ce n'est pas possible. Le MELCCFP ne permet pas le transfert de matières déjà éliminées dans un lieu d'élimination prévu au REIMR. Comme le LET d'Hébertville-Station est présentement le seul lieu d'enfouissement technique en opération dans la région, il est possible que des matières qui pourraient être enfouies dans d'autres lieux d'élimination autorisés (ex. : les LEDCD) soient plutôt détournées vers le LET d'Hébertville-Station. Mais lorsque des matières sont déjà déposées dans un lieu d'élimination, peu importe de quel type de lieu il s'agit, les matières ne peuvent pas être déplacées par la suite.

Préparé en date du 5 novembre 2025 par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lisa Gauthier'.

Lisa Gauthier, ing. M. Sc., gestionnaire de projets et environnement  
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Annexe 1 - Documents en lien avec le comité de suivi du PGMR**

## **Comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031**

### **Ordre du jour Rencontre du 3 juillet 2025**

1. Mot de bienvenue
2. Objectifs et mandat du comité
3. Rappel des objectifs du PGMR
4. Présentation des statistiques et tableaux de bord
5. Rapport annuel 2024 – faits saillants
6. Priorités 2025
7. Planification 2026 – atelier participatif pour identifier et prioriser les actions
8. Varia

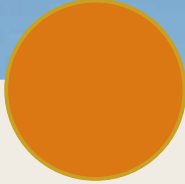


Régie des matières résiduelles  
Lac-Saint-Jean

# Comité de suivi PGMR

3 juillet 2025





# Sommaire

**Objectif et mandat du Comité**

---

**Rapport annuel 2024 - faits saillants**

---

**Actions amorcées en 2025**

---

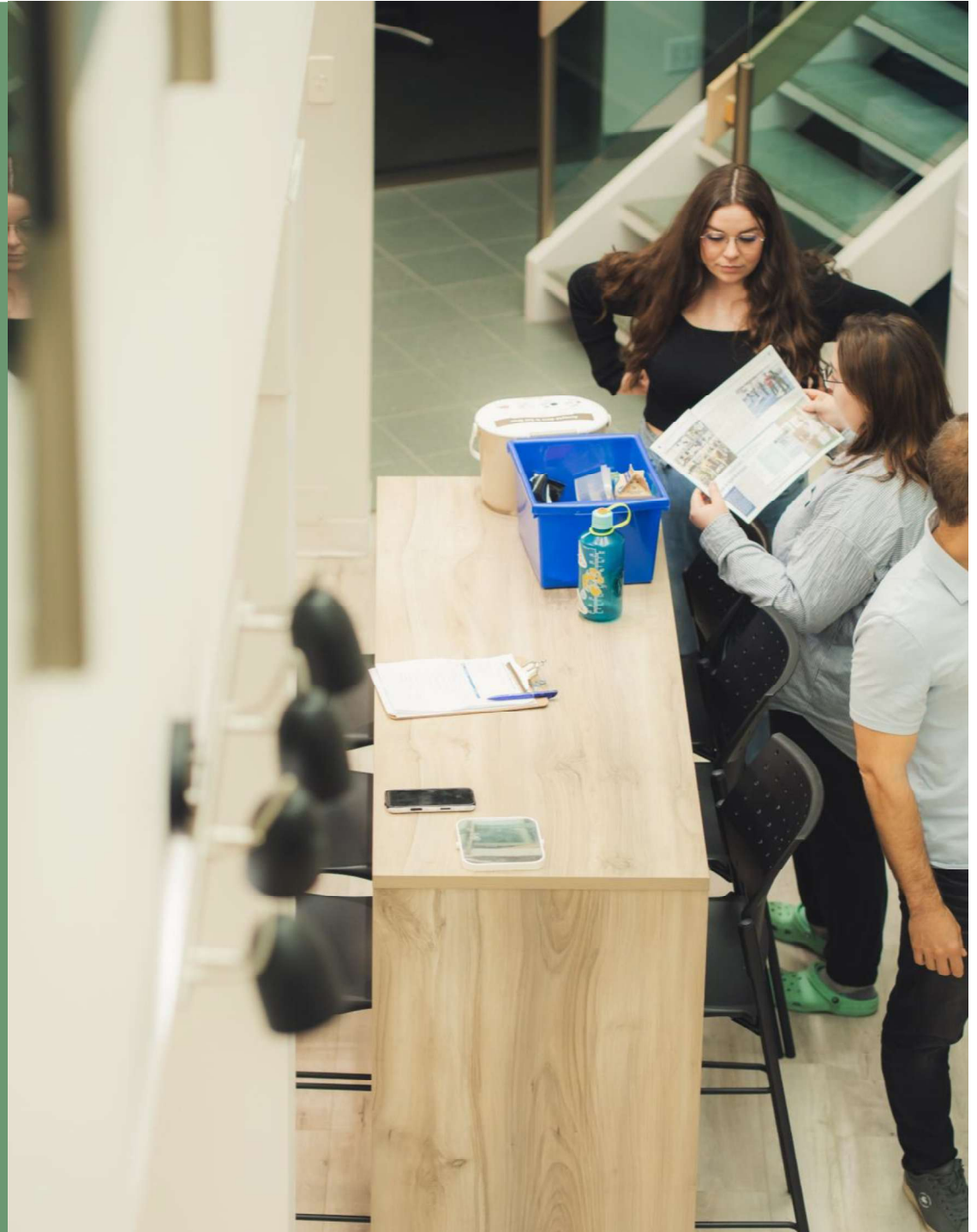
**Planification 2026 - identification et  
priorisation des actions**

---

**Varia**



# Objectif et mandat du Comité



# Objectifs et mandat

Engagement lors de la rédaction du PGMR de former un comité de suivi représentatif du territoire de planification qui aura pour mandat:

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR
- **Analyser les résultats** obtenus en fonction des objectifs et cibles établis dans le PGMR
- **Favoriser la collaboration** entre les différents acteurs concernés.
- **Identifier les enjeux et les opportunités** liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.
- Rendre compte de l'avancement des travaux auprès du conseil d'administration de la RMR, des MRC, des municipalités et de la population.

# Fonctionnement proposé

- Rencontre du comité au printemps et à la fin de l'automne
- Suivis périodiques: chaque trimestre
  - Conseil d'administration de la RMR: direction générale
  - Municipalités: tables des permanents.
  - MRC



# Objectifs du PGMR



2024  
2031

# PGMR

NOTRE PLAN POUR  
RÉDUIRE LES DÉCHETS



# Objectifs du PGMR



Mettre un terme au gaspillage des ressources



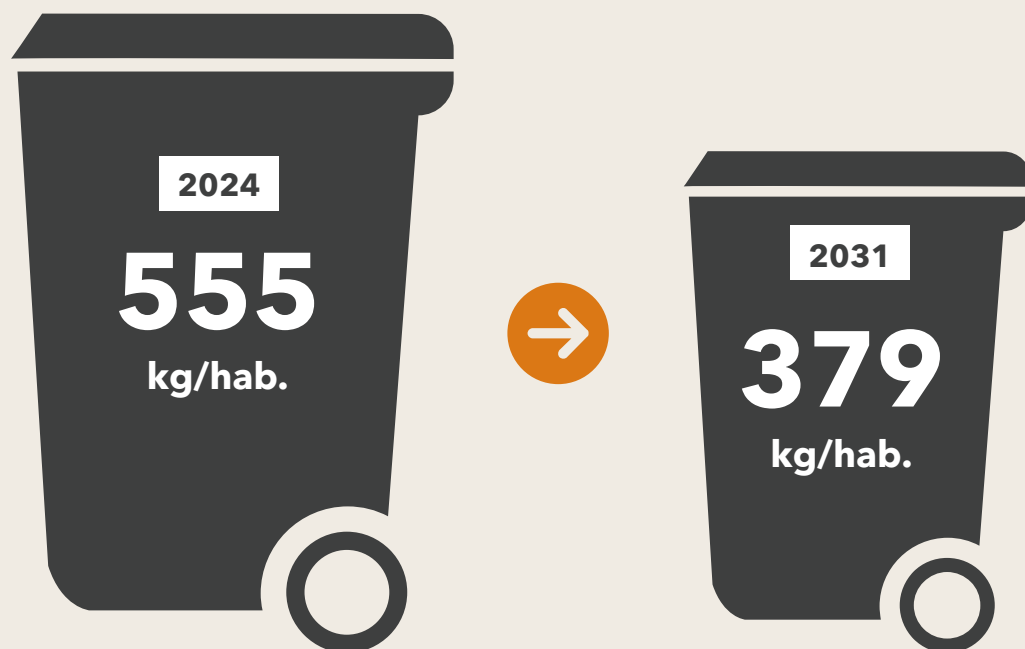
Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec



Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

# Notre objectif de réduction

Réduire les déchets à 379 kg par habitant d'ici 2031.



## Comment y arriver?

Par la réduction, le réemploi, le recyclage et le compostage.\*



### Recycler 75 %

du papier, du carton, du verre, du metal et du plastique.



### Recycler 80%

des matières organiques visées par SVMO



### Gérer la matière organique

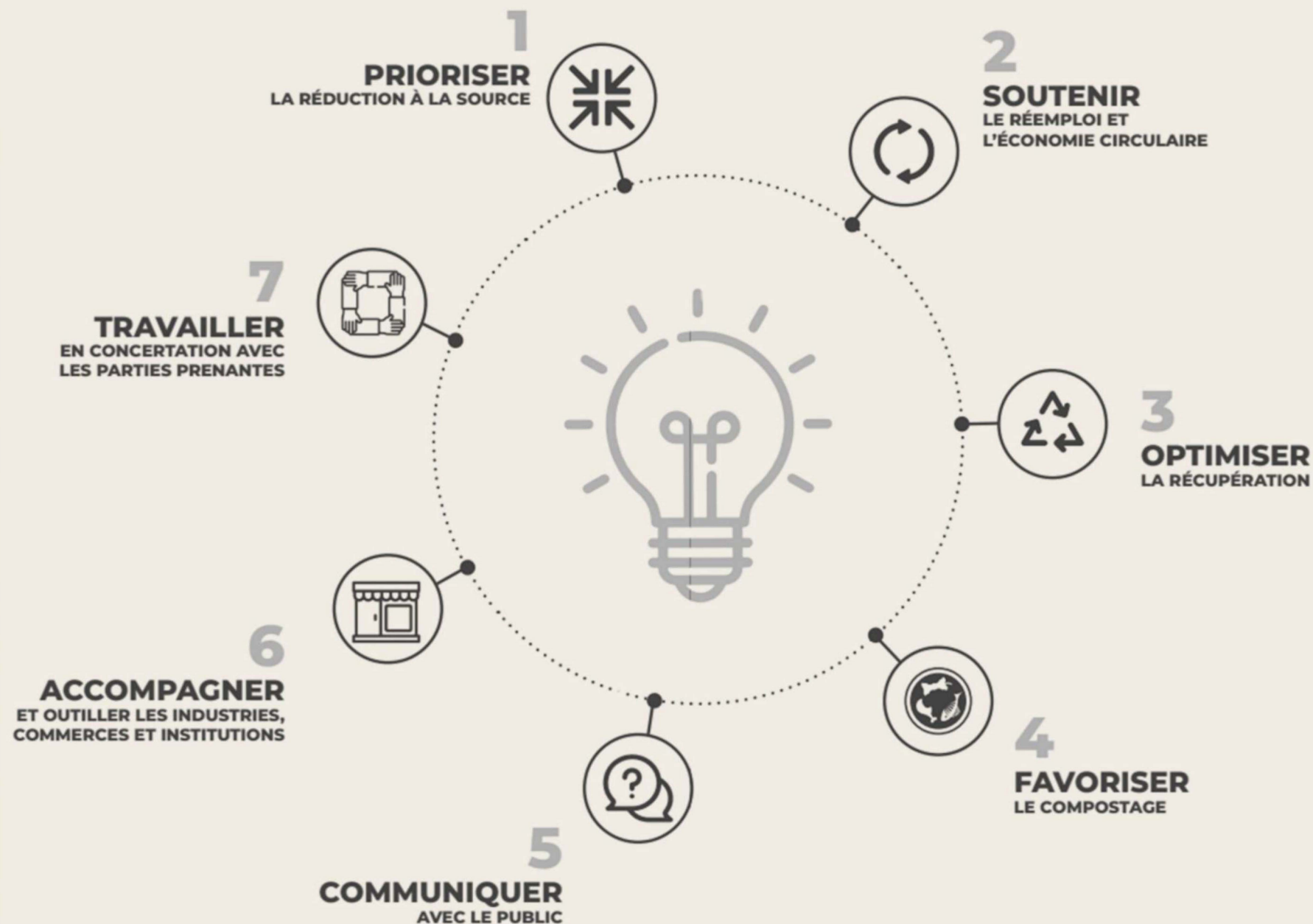
dans 100% des ICI.



### Recycler et valoriser 70 %

des résidus de construction, démolition et rénovation

# 7 orientations stratégiques



# Statistiques



# Résultats 2024



**8662 tonnes**

de matières  
organiques détournées  
de l'enfouissement



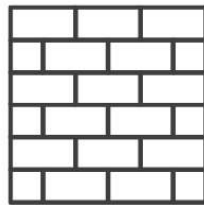
**12 277 tonnes**

de matières recyclables  
traitées au centre de tri  
de Roberval



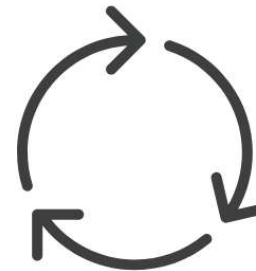
**59 778 tonnes**

tonnes de déchets  
enfouis



**187 192 visites**

dans les  
écocentres



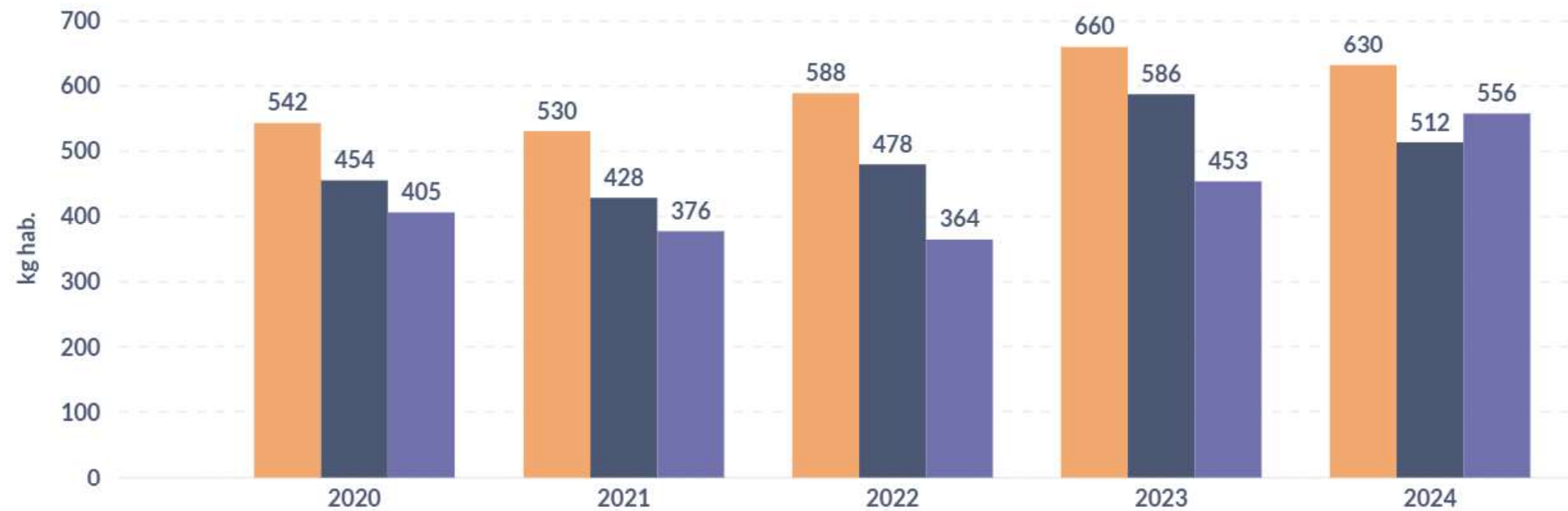
**3**

quincailleries du  
Réemploi

# Kg de déchets enfoui par habitant par MRC

Enfouissement\_MRC\_kg / hab. - période

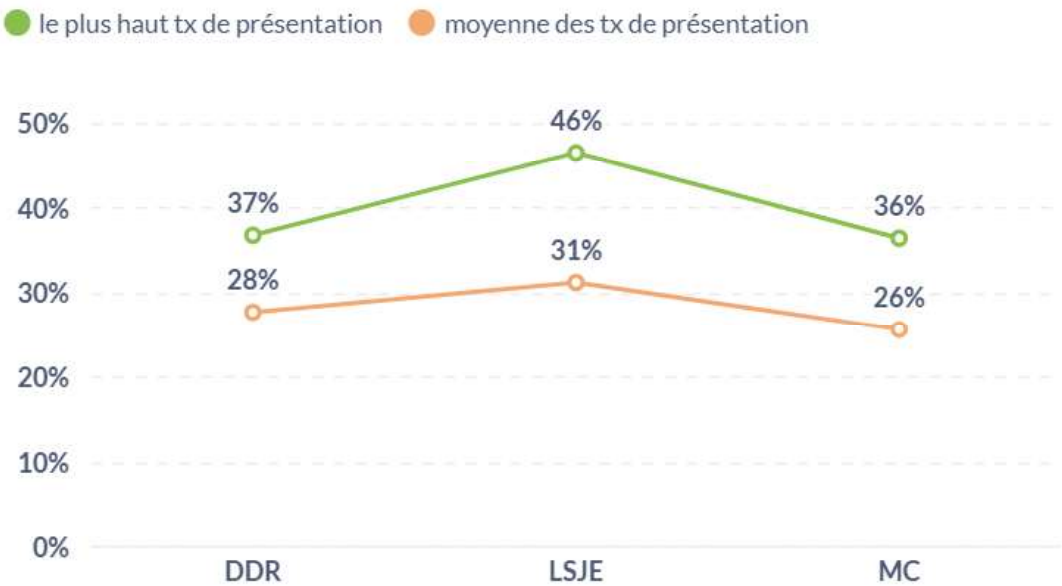
DDR LSJE MC



## Bilan par MRC – kg/habitant

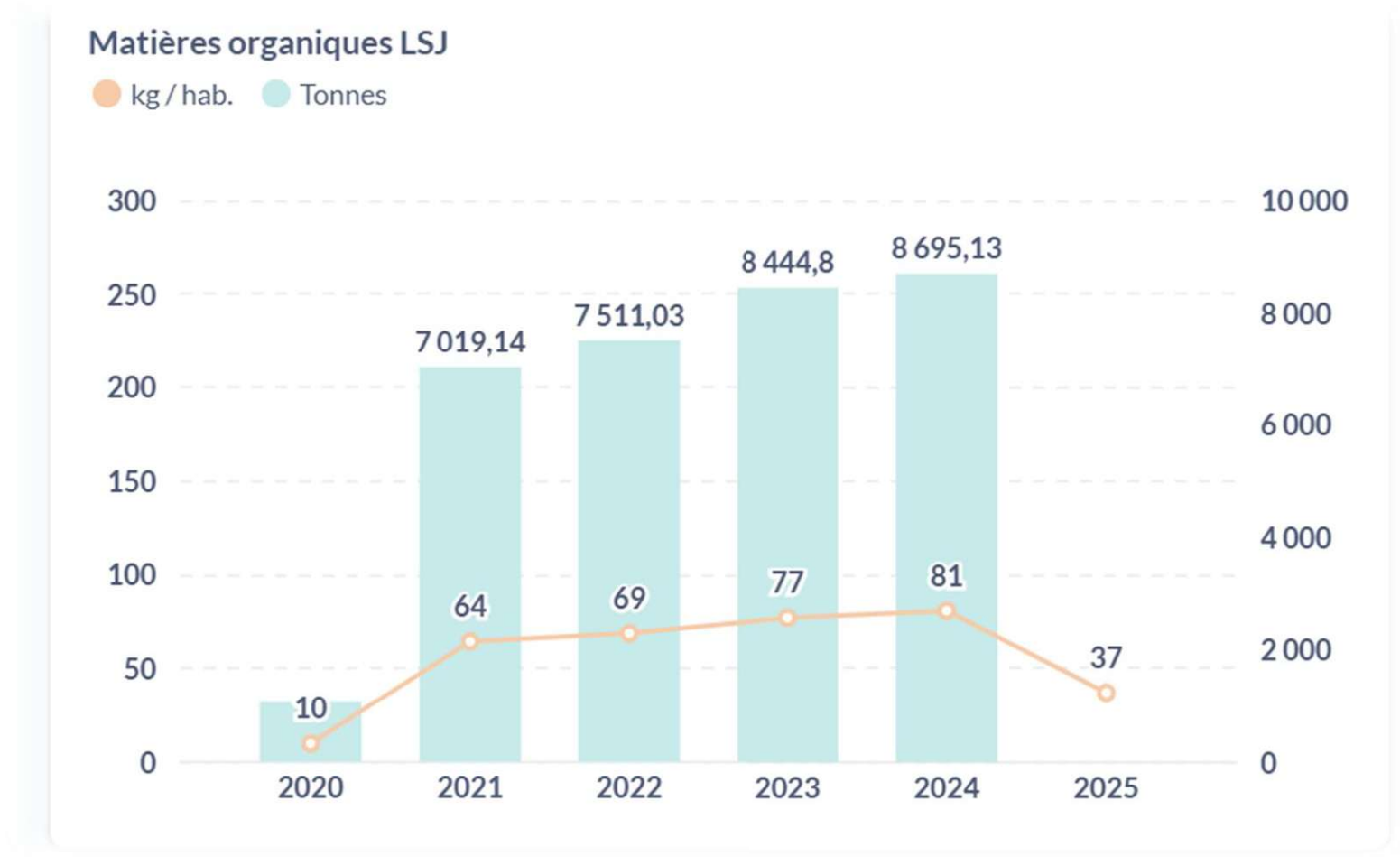
|                    | Enfouissement | Récupération | Matières organiques |
|--------------------|---------------|--------------|---------------------|
| Lac-Saint-Jean-Est | 512,03        | 103,36       | 93,22               |
| Domaine-du-Roy     | 630,31        | 126,31       | 71,91               |
| Maria-Chapdelaine  | 556,44        | 121,98       | 64,23               |

# Taux de présentation du bac brun par MRC



|      | Bac brun | Bac bleu | Déchets |
|------|----------|----------|---------|
| MC   | 27 %     | 62 %     | 74%     |
| DDR  | 28 %     | 61 %     | 68 %    |
| LSJE | 31 %     | 68 %     | 68 %    |

# Génération globale - Matières organiques 2021-2024



# Classement 2025 des municipalités - Collecte des matières organiques



## Meilleurs résultats



## Participation à améliorer

**Lac-Saint-Jean-Est**

Saint-Gédéon

Sainte-Monique

**Domaine-du-Roy**

Chambord

Sainte-Hedwidge

**Maria-Chapdelaine**

Péribonka

Saint-Stanislas



# Rapport annuel 2024



# Mesure 1 : soutenir les programmes et les initiatives de réduction à la source

## **1.1 Augmenter l'aide financière disponible pour la mise en œuvre des programmes de réduction à la source**

Poursuite du programme de subvention de produits d'hygiène durables et augmentation de l'aide financière disponible.

- En 2024, la RMR a reçu 137 demandes de remboursement des produits d'hygiène durables.

## **1.2 Collaborer à la mise en place et à la diffusion de défis et de démarches zéro déchet**

Un défi zéro déchet a été organisé avec la Coop Incita. 12 foyers ont participé pour un total de 75 personnes sensibilisées. 58 % des foyers ont réduit leur génération globale de matières résiduelles.

## **1.4 Soutenir l'organisation d'événements communautaires écoresponsables par la diffusion d'outils et de formation**

- En 2024, 8 organisateurs d'événements ont été accompagnés par la RMR.

## Mesure 2 : prévenir le gaspillage alimentaire

### 2.1 Participer à la diffusion des initiatives mises en place par RECYC-QUÉBEC

La RMR dépend de RECYC-QUÉBEC pour atteindre cette cible.



# Mesure 4 : faire connaître les services existants sur le territoire



## 4.1 Réaliser un inventaire et informer sur les services de réemploi, de réparation, de location et de partage

Réalisé en avance : répertoire seconde main et réemploi régional partagé le 22 avril 2024 dans le cadre du Jour de la Terre.



# Mesure 5 : soutenir la mise en place de projets et de services structurants



## 5.1 Optimiser le réemploi dans le réseau des écocentres

- Formation des valoristes pour identifier les potentialités
- Soutien financier aux quincailleries Réemploi+ et visibilité aux alternatives d'achats
- 339 040 kg de matières ont été captés dans les écocentres pour être revendus dans les quincailleries Réemploi+.

## 5.2 Soutenir les projets locaux de réemploi et d'économie circulaire

- Des discussions ont eu lieu avec le *CoLab* pour la mise en œuvre d'atelier de réparation d'objets.

## 5.3 Organiser des activités sur la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition

- Une étude a été réalisée par la RMR pour avoir un portrait du gisement au Lac-Saint-Jean.

# Mesure 6 : participer à la mise en œuvre d'une feuille de route d'économie circulaire locale

## 6.1 Participer à la mise en œuvre d'une feuille de route d'économie circulaire locale

- Démarches entamées en 2024 auprès du Centre québécois de développement durable pour intégrer la RMR aux projets d'économie circulaire déjà en cours dans la région.



## Mesure 7 : collaborer avec les organismes de gestion désigné par Recyc-Québec pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs



### 7.1 Participer à la modernisation de la collecte sélective

- Début du projet de modernisation du centre de tri des matières récupérables;
- Signature de l'entente avec ÉEQ;
- Partage des publications de *Bac Impact* sur les plateformes de médias sociaux;
- Intégration du contenu de *Bac Impact* dans les outils de formation.

### 7.2 Collaborer à la modernisation de la consigne

- Diffusion d'information sur les contenants consignés dans le contenu de formations.

Contenants,  
emballages,  
imprimés.  
C'est tout.



# Mesure 7 : collaborer avec les organismes de gestion désigné par Recyc-Québec pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs

## 7.3 Coopérer à la mise en œuvre de la REP sur la récupération des plastiques agricoles

La RMR offre 7 points de dépôt via son réseau d'écocentres pour la REP sur les plastiques agricoles sur son territoire

- Un outil d'information a été conçu et remis aux agriculteurs.

**rmr**  
Régie des matières résiduelles  
Lac-Saint-Jean

### Nouvelle REP Plastiques agricoles

Le gouvernement du Québec a récemment intégré les plastiques agricoles au Règlement sur la récupération des produits par les fabricants. L'objectif est de responsabiliser les fabricants, les incitant à gérer leurs produits de la conception à la fin de leur cycle de vie.

AgriRECUP a été désigné pour mettre en œuvre le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour ces plastiques.

**Pourquoi certaines matières agricoles ne sont plus acceptées par la RMR?**

La RMR n'accepte désormais que certains types de plastiques souples agricoles, sous peine d'amendes en cas de non-conformité à la réglementation.

**Consultez la liste au verso →**

### Accepté dans les écocentres

**Pellicules**  
Balles rondes, carrées et boudins

**Sacs silos et bâches d'ensilage**

**Le plastique doit être...**

- ✓ Trié par catégorie
- ✓ Propre et sec
- ✓ En sac ou en ballot (max. 10 unités)

### Refusé dans les écocentres

Toutes autres matières générées par le secteur agricole.

**Quoi faire avec ces matières?**

Contactez votre fournisseur ou Contactez AgriRECUP

info@agrireкуп.ca | 1 888 622-4460

## Mesure 7 : collaborer avec les organismes de gestion désigné par Recyc-Québec pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs

### 7.4 Favoriser la récupération des résidus domestiques dangereux d'origine résidentielle, ainsi que la récupération des appareils ménagers et de climatisation sur le territoire de planification

- La RMR offre 7 points de dépôt via son réseau d'écocentres;
- La RMR a reçu le prix Excellence GoRecycle à titre de partenaire municipal pour sa contribution de 330 090 kg d'unités recyclées et de 4 833 tonnes de GES évitées.



# Mesure 8 : améliorer les infrastructures et les équipements de desserte municipale

## 8.2 Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements par le service de « Prêts de bacs »

- 8 événements ont bénéficié du service en 2024
- 63 bacs de récupération (630 kg) et 32 bacs bruns (480 kg) ont été prêtés, détournant 1,11 tonnes de l'enfouissement.

**rmr**  
Régie des matières résiduelles  
Lac-Saint-Jean

### SERVICE DE PRÊT DE BACS

GRATUIT POUR LES ÉVÉNEMENTS  
AU LAC-SAINT-JEAN

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean offre un service de prêt de bacs pour les événements du Lac-Saint-Jean. Le service permet aux organisations d'événements publics ou des festivals d'emprunter des bacs bleus et bruns gratuitement.

**Avantages**

- Un événement plus vert**  
Réduisez l'enfouissement et contribuez à la valorisation des matières recyclables et compostables.
- Zéro achat, zéro tracas**  
Empruntez gratuitement les bacs plutôt que de les acheter : une économie simple et efficace !
- Collecte gratuite**  
La RMR prend en charge la collecte des bacs bleus et bruns après l'événement.
- Gardez votre site impeccable**  
Les bacs évitent que les matières se retrouvent au sol.
- Valorisez votre image**  
Un geste concret qui démontre votre engagement et améliore la réputation de votre événement.

**Comment ça marche?**

- Envoyez une demande**  
Remplissez la première partie du formulaire ci-dessous et envoyez-la par courriel au [info@rmrlac.qc.ca](mailto:info@rmrlac.qc.ca), accompagnée du plan de votre événement. La demande doit être transmise à la RMR au moins 1 mois avant la tenue de l'événement.
- Récupérez les bacs**  
Rendez-vous au point de dépôt indiqué dans la section 2.1 *emprunt et retour des bacs*. Remettez votre formulaire d'emprunt et de retour au personnel sur place.
- Utilisez et retournez**  
Utilisez les bacs lors de votre activité et suivez les instructions indiquées dans la section 2.3 *directives pour la collecte*. Après la levée, assurez-vous que les bacs soient propres et en bon état avant de les retourner au point de dépôt.

# Mesure 9 : bonifier le service aux citoyens et aux ICI assimilables

## 9.1 Bonifier l'accessibilité au programme « Bac+ » résidentiel pour l'obtention d'un bac bleu supplémentaire

- La RMR a accepté 3 demandes pour obtenir un bac de récupération supplémentaire en 2024.

## 9.2 Promouvoir le service de récupération par bac auprès des ICI assimilables

- Aucune promotion spécifique n'a été réalisée, mais pour chaque ICI ayant communiqué avec le service d'accompagnement de la RMR, le service de récupération par bac (modalités, nombre de bacs) était expliqué.



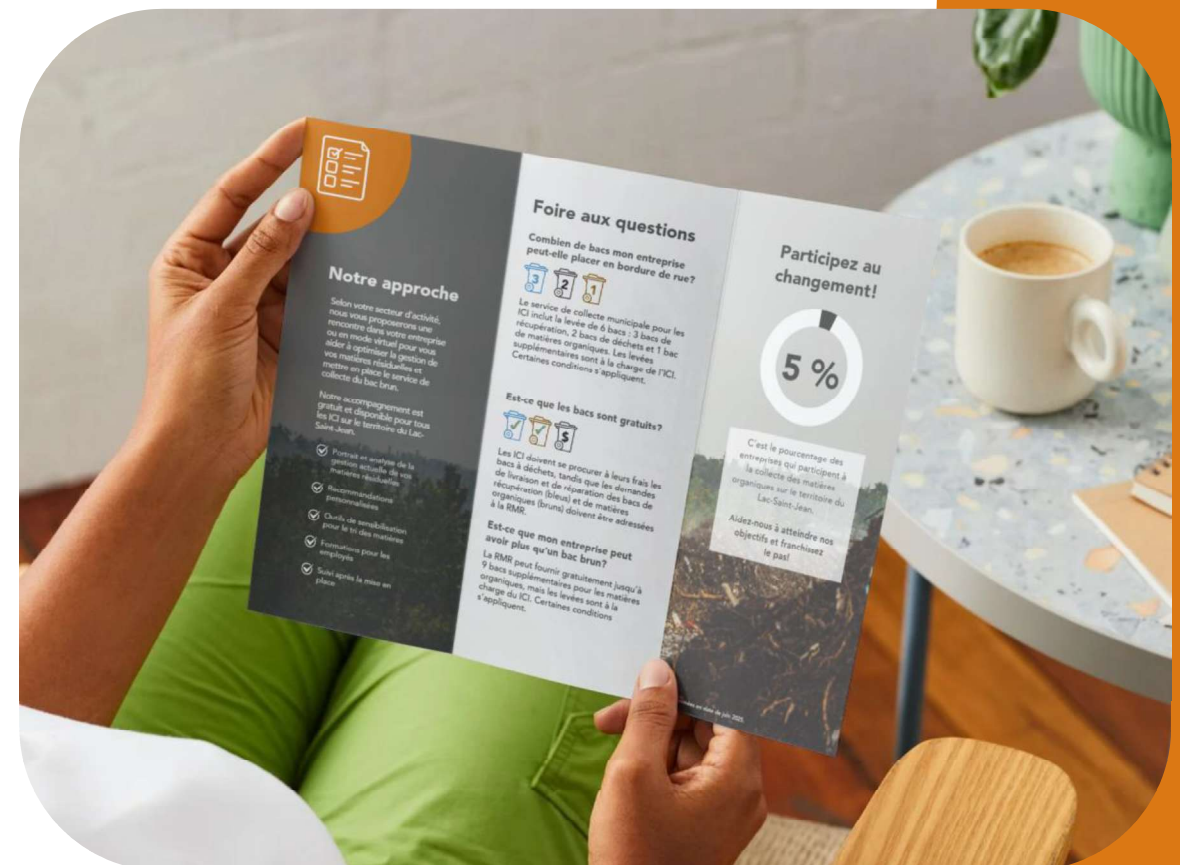


# Mesure 10 : consolider le service de première ligne en lien avec la collecte municipale pour les citoyens et les ICI assimilables

## 10.1 Développer un programme d'accessibilité pour la collecte de la matière organique dans les ICI assimilables

## 10.2 Offrir un service d'accompagnement et de référencement de base pour les ICI assimilables

- Reprise du service d'accompagnement des ICI
- Conception d'un dépliant « Offre de service aux ICI »
- Développement d'outils de tri
- 41 ICI ont débuté l'implantation de la collecte des matières organiques en 2024
- Diffusion d'une offre d'emploi en décembre 2024 pour un.e 2<sup>e</sup> conseiller.ère en gestion des matières résiduelles.



# Mesure 11 : soutenir les grands générateurs de matières organiques dans la transition

## 11.1 Réaliser le déploiement du service de collecte de la matière organique pour les ICI du secteur alimentaire

- Reprise du service d'accompagnement des ICI
- Développement d'outils de tri
- 33 ICI « grands générateurs » ont implanté la collecte des matières organiques en 2024, nécessitant la contribution de 102 bacs bruns.

## 11.2 Offrir un service d'accompagnement personnalisé pour les ICI du secteur alimentaire

- La RMR a accompagné 6 restaurants dans la mise en place de la collecte des matières organiques.



# Mesure 12 : offrir des alternatives écologiques pour les secteurs de villégiature et/ou difficilement accessibles

## 12.1 Financer l'achat de composteurs domestiques

Écarté

- Aucune vente n'a eu lieu en 2024. Comme il y a peu d'intérêt pour les composteurs domestiques depuis la mise en place de la collecte des matières organiques, cette mesure a été écartée.





# Mesure 13 : poursuivre le recyclage des boues

## 13.1 Poursuivre le recyclage des boues

- En 2024, ce sont 15 728,50 tonnes de boues qui ont été déclarées, dont 14 648,50 ont été valorisées par épandage agricole. Le mode de dispersion des 1 080 tonnes restantes est non précisé.

## 13.2 En collaboration avec la Régie, poursuivre le recyclage des boues de traitement des eaux usées provenant des usines d'épuration ou des étangs aérés

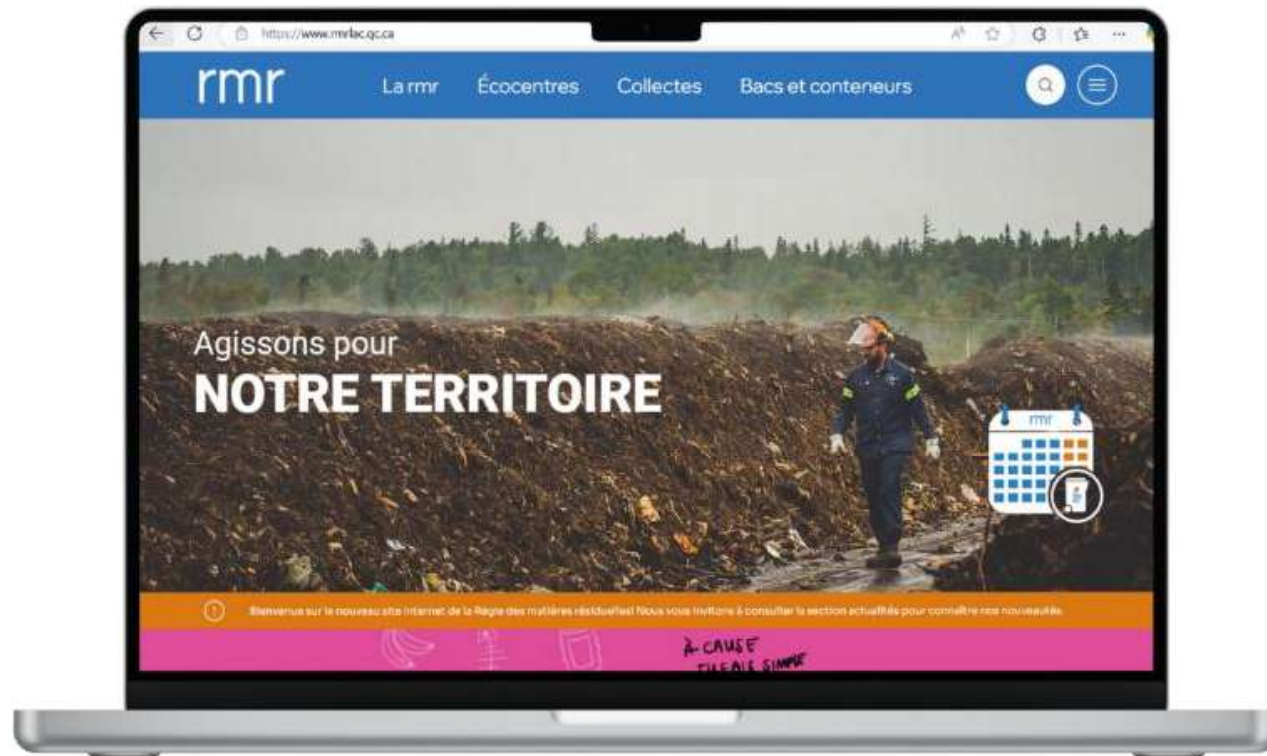
## 13.3 Documenter et transmettre à la Régie les données nécessaires au suivi et à la mise en oeuvre de l'action 13.2

- Le tableau de compilation de données a été transmis à la RMR par Recyc-Québec.

# Mesure 14 : bonifier les services de première ligne existants

## 14.1 Développer un nouveau site web informationnel

- Le nouveau site web est en ligne et le contenu est ajouté graduellement.



# Mesure 14 : bonifier les services de première ligne existants

## 14.2 Améliorer le système automatisé de gestion des requêtes

- Le logiciel est amélioré lorsque les besoins évoluent.

## 14.3 Mettre en ligne un répertoire des services existants en matière de réduction, de réemploi et de récupération pour les citoyens sur le territoire de planification

- Le « Répertoire seconde main et réemploi » régional, partagé le 22 avril 2024 dans le cadre du Jour de la Terre.

## 14.4 Alimenter les différentes plateformes des réseaux sociaux

- 359 publications ont été faites sur les réseaux sociaux de la RMR;
- 6 582 abonnés sur la page Facebook de la RMR;
- 655 abonnés sur Instagram;
- 4 278 abonnés sur la page *Mon bac brun*.

## 14.5 Maintenir le programme d'accès citoyen « Une porte, un bac »

- Dans le cadre du programme, ce sont 906 bacs de récupération et 419 bacs bruns qui ont été distribués selon les demandes provenant des citoyens et des municipalités.

# Mesure 15 : encourager les bonnes pratiques citoyennes

## 15.1 Sensibiliser la population sur les matières prioritaires et leurs impacts sur l'environnement par l'utilisation de différents médias

- En 2024, 129 publications concernant les matières prioritaires et les résidus domestiques dangereux ont été partagées sur les réseaux sociaux de la RMR.



# Mesure 16 : créer des outils et des événements de communication novateurs

## 16.1 Organiser des visites sur les sites d'opérations de la RMR

- Une journée portes ouvertes du Lieu d'enfouissement technique et du centre de compostage d'Hébertville-Station a eu lieu en novembre 2024, accueillant 230 personnes.
- Durant l'année, plusieurs groupes ont visité les plans d'opération :
  - Centre de tri : environ 21 personnes, ce nombre exclut les visites industrielles;
  - LET : 100 personnes;
  - Centres de compostage : 64 personnes.



# Mesure 16 : créer des outils et des événements de communication novateurs

## 16.2 Organiser des événements de sensibilisation rassembleurs (ex. : don de compost, festival zéro déchet, etc.)

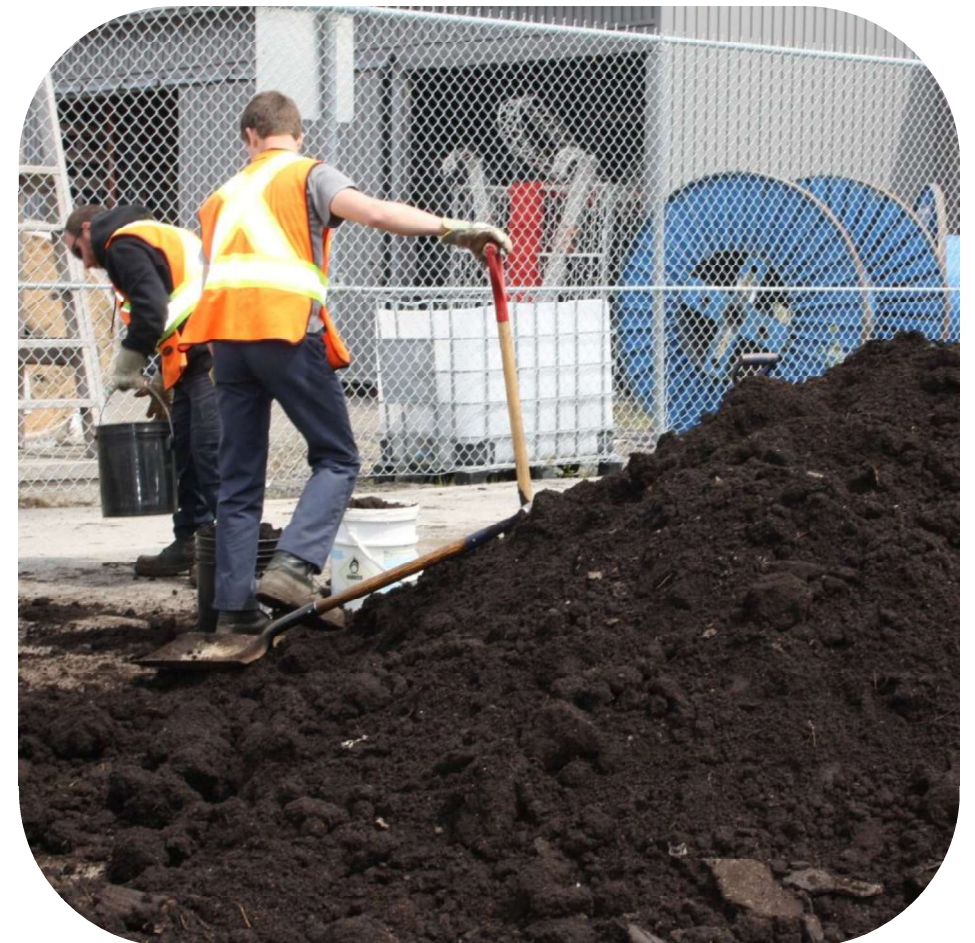
- Des activités de distribution de compost ont été organisées dans 36 municipalités. En 2024, ce sont 2 200 tonnes qui ont été distribuées à la population du Lac-Saint-Jean.

## 16.3 Offrir des conférences pour les publics cibles prioritaires

- Une conférence a été offerte sur la gestion des matières résiduelles et environ 60 personnes ont participé à la soirée.

## 16.4 Développer un réseau de partenaires de diffusion

- En 2024, 13 infolettres municipales ont été envoyées à 100 personnes et plus, dépendamment du sujet.



# Mesure 17 : soutenir les programmes d'éducation relatifs à l'environnement

## 17.1 Augmenter le financement du programme d'éducation relative à l'environnement au primaire

## 17.2 Soutenir un programme éducatif au secondaire

|            | Jeunes sensibilisés | Volet accompagnement | Volet action solid'ERE | Volet atelier |
|------------|---------------------|----------------------|------------------------|---------------|
| Primaire   | 9012                | 1286                 | 4160                   | 3566          |
| Secondaire | 949                 | 64                   | 104                    | 781           |

## 17.3 Soutenir un projet éducatif au préscolaire

|             | Jeunes sensibilisés | Ateliers | Milieus visités | Collecte déchets |
|-------------|---------------------|----------|-----------------|------------------|
| Préscolaire | 986                 | 58       | 26              | 85,54 lbs        |

## 17.4 Moderniser le programme de récupération en milieu scolaire

- Les réflexions pour bonifier le programme ont été entamées en 2024
- 5 130 \$ ont été remis aux écoles participantes du programme Jean Pile de la RMR.

# Mesure 18 : bonifier les services destinés aux ICI

## 18.1 Développer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique (ICI)

- Le plan de communication pour les ICI est en cours de réalisation.

## 18.3 S'intégrer aux stratégies de reconnaissance existantes

- La certification ICI on recycle de la RMR est en cours de renouvellement.





# Mesure 19 : développer des stratégies communicationnelles spécifiques

## 19.1 Améliorer les services à la clientèle de première ligne de la RMR destinés aux ICI

- En 2024, ce sont 2508 requêtes qui ont été reçues au service à la clientèle de première ligne de la RMR.

## 19.2 Développer un service d'accompagnement personnalisé

- En 2024, sur les 2508 requêtes reçues, 91 venaient d'ICI qui ont été accompagnés.
- Ce nombre est plus grand puisque plusieurs ICI ont communiqué directement avec le service conseil. Ces appels ne sont pas encore comptabilisés par le système de Requêtes.

# Mesure 20 : mobiliser un réseau de partenaires externes

## 20.1 Diffuser de l'information stratégique par secteur d'activité

- Une communication réalisée spécifiquement pour les écoles a été envoyée à 63 membres du personnel enseignant dans 30 établissements pour la disposition des matières lors du ménage de fin des classes.



# Mesure 21 : favoriser la collecte des données, la traçabilité des matières et la reddition de compte

## **21.1 Améliorer le système de gestion des indicateurs de performance opérationnelle**

- Le logiciel interne de statistiques et d'indicateurs de la RMR est en cours d'optimisation.

## **21.2 Intégrer les indicateurs relatifs au PGMR dans le système de gestion**

- Les indicateurs statistiques du PGMR ont été intégrés au logiciel interne de la RMR.

## **21.3 Offrir un portrait général par municipalité et par MRC**

- Le logiciel interne de statistiques et d'indicateurs de la RMR est en cours d'optimisation.

# Mesure 22 : mettre en place un comité de suivi du PGMR

## **22.2 Rédiger le rapport annuel et le rapport sommaire du PGMR**

- Le rapport annuel du PGMR est rédigé et mis à jour chaque année.

## **22.3 Diffuser les résultats auprès du public et des parties prenantes**

- Un bilan GMR régional a été réalisé dans le cadre de la campagne régionale. Un communiqué de presse a été envoyé aux médias et les résultats ont été publiés sur les pages Facebook respectives des partenaires.

# Mesure 24 : réaliser une campagne de communication à portée régionale

**24.1 Prendre en charge la démarche régionale par l'organisation et la tenue de rencontres de travail**

**24.2 Développer une image de marque et un plan de communication**

**24.3 Créer des outils de communication novateurs**

- La campagne régionale a été lancée le 29 octobre 2024
  - 2 conférences ont été données sur la GMR
  - 1 journée portes ouvertes du LET
  - 9 publications ont été partagées sur les réseaux sociaux de la RMR
  - 2 communiqués de presse ont été diffusés.



# Mesure 25 : participer aux concertations régionale, municipale et provinciale

## 25.1 Collaborer à la concertation municipale régionale

Plusieurs employés de la RMR ont participé à deux colloques provinciaux organisés par l'AOMGMR. De plus, le directeur général a :

- Assisté au colloque de Réseau Environnement
- Participé à 7 visites d'organismes pour le réemploi et à 4 tables d'échange;

## 25.2 Participer aux instances de concertation locale, régionale et provinciale

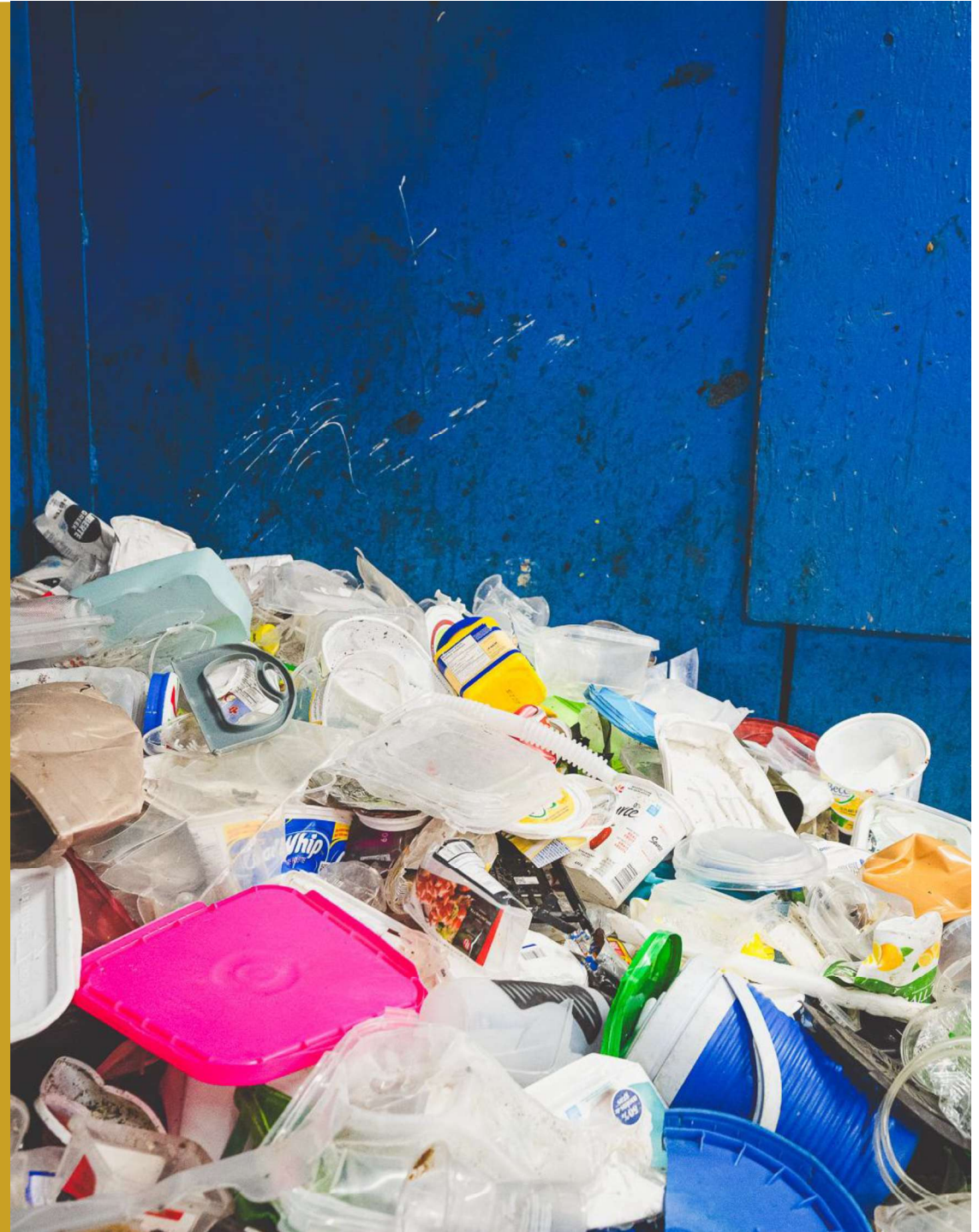
- Le directeur général adjoint est administrateur du conseil d'administration de l'AOMGMR
- Des discussions ont été entamées avec la responsable de la *Table de concertation en sécurité alimentaire Lac-Saint-Jean-Est* pour que la RMR se joigne aux échanges.

# Mesure 25 : participer aux concertations régionale, municipale et provinciale

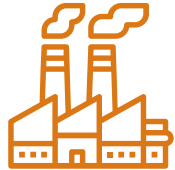
## 25.3 Coopérer à des projets pilotes et à des projets de recherches et de développement

- Les saules à croissance rapide du centre de compostage de Dolbeau-Mistassini ont été remis au Zoo sauvage de Saint-Félicien et servent de complément alimentaire pour les orignaux (39 600 branches remises au zoo en 2024);
- Les branches de cèdres sont récupérées aux écocentres de la RMR et fournies à l'entreprise *Labrador Production* pour la fabrication d'huiles essentielles. Ce sont 70 tonnes de branches de cèdres qui ont été récoltées par la RMR et remises à l'entreprise en 2024;
- La RMR participe à un projet pilote de récupération des appareils à piles non amovibles (rasoirs, brosses à dents, aspirateurs) dans les écocentres. Les valoristes tentent de démanteler les appareils dont les piles sont facilement accessibles. Si c'est impossible, les appareils sont remis au réseau CFER pour être traités;
- Pendant la période de la chasse, la RMR offre aux municipalités d'installer des conteneurs pour recueillir les carcasses d'animaux. En 2024, ce sont 145 335 kg qui ont été collectées grâce à ce service;
- Début d'une étude sur les gisements de résidus de construction, rénovation et démolition enfouis au LET.

# Priorités 2025



# Priorités 2025



## **Industries, commerces et institutions (ICI)**

Accompagnement dans l'optimisation de la valorisation des matières résiduelles et mise en place de la collecte des matières organiques dans 15% des ICI.



## **Ateliers de réparation**

Organisation d'activités de réparation d'objets.



## **Économie circulaire**

Soutien financier à des ateliers de maillage et implication dans les projets d'économie circulaire.



## **Tri sur chantier**

Début du projet de tri sur chantier de construction.



## **Programmes et services**

Poursuite des programmes et services en place.



# Planification 2026



# Planification 2026 – Atelier participatif

## Quoi ?

### **Cibler les activités prioritaires pour 2026**

Proposer au moins 2 actions à prioriser en 2026.

## Qui ?

### **Personne-ressource**

Suggérer des personnes et/ou des organisations pour aider à réaliser les actions.

## Comment ?

### **Mise en œuvre**

Identifier des moyens : organisation d'activités, formations, porte-à-porte, collaboration avec les municipalités...soyez créatifs !



# Période de questions et prochaine rencontre

[rmrlac.qc.ca](http://rmrlac.qc.ca)





Régie des matières résiduelles  
Lac-Saint-Jean

# Comité de suivi du PGMR

Compte-rendu de la rencontre du 3 juillet 2025



## Sommaire de la rencontre

| Détails       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date          | 3 juillet 2025, de 8h30 à 11h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Lieu          | Hôtel de ville de Roberval                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Ordre du jour | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mot de bienvenue</li><li>• Rappel des objectifs et du mandat du comité</li><li>• Présentation du rapport annuel 2024 – faits saillants</li><li>• Bilan des actions amorcées en 2025</li><li>• Planification 2026 – identification et priorisation des actions</li><li>• Varia</li></ul> |
| Présences     | RMR : Guy, Mélanie, Danique, Daphné<br>MRC de Lac-Saint-Jean-Est : Cynthia Tardif<br>MRC de Domaine-du-Roy : Steve Gagnon<br>MRC de Maria-Chapdelaine : Christian Bouchard (remplacement d'Isabelle Simard)                                                                                                                     |
| Contexte      | Cette rencontre visait à assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Lac-Saint-Jean, conformément au mandat du comité. L'objectif était de présenter les faits saillants de 2024, les actions amorcées en 2025 et de planifier les priorités pour 2026.                          |

## Objectifs et mandat du comité

- Analyser les résultats par rapport aux cibles du PGMR.
- Favoriser la collaboration territoriale.
- Identifier les enjeux et opportunités en gestion des matières résiduelles.
- Assurer la reddition de comptes et la communication auprès du conseil d'administration de la RMR, des MRC, des municipalités et de la population.

| Constats                                                                                             | Solution proposée                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'information ne circule pas de façon fluide et continue entre la RMR, les MRC et les municipalités. | Présentation annuelle du PGMR à la table des directeurs généraux du Lac-Saint-Jean<br><br>Présentation 1 à 2 fois par an aux conseils des MRC.       |
| Les boîtes courriel sont saturées, rendant difficile la priorisation de l'information reçue.         | Mettre en place une méthode pour différencier les types de communications (par exemple : infolettres ciblées, canaux dédiés par type d'information). |

## Présentation des statistiques

- Présentation des résultats 2024 : kilogrammes de déchets enfouis, taux de présentation du bac brun, classement des municipalités.

| Constats                                                                                                        | Solution proposée                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentation des kilogrammes enfouis par habitant dans certaines MRC ou différence notable entre certaines MRC. | Identifier les causes afin de pouvoir faire des interventions personnalisées. |
| Participation stable au bac brun, mais augmentation des tonnages traités.                                       | Présenter une analyse saisonnière du taux de présentation.                    |

## Rapport annuel 2024

### Faits saillants

- Augmentation du budget accordé aux subventions de produits d'hygiène durables. 137 demandes reçues.
- Défi zéro déchet organisé avec 12 foyers participants, 58 % ont réduit leurs matières résiduelles.
- 8 événements accompagnés par la RMR. Service de prêt de bacs a permis de détourner 1,11 tonne de matières de l'enfouissement.
- Répertoire régional des services de réemploi publié.
- 339 040 kg de matières réemployées via les écocentres.
- Étude sur le gisement de CRD (construction, rénovation, démolition) réalisée.
- Début de la modernisation du centre de tri avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ).
- 330 090 kg d'appareils réfrigérés récupérés et 4 833 tonnes de GES évitées.

| Intervention                                                                                 | Réponse                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conséquence de la fermeture des succursales de Roberval et de Dolbeau des Quincailleries R+. | La captation de matières dans les écocentres du haut du Lac se poursuit.<br><br>Un investissement de plus de 300 000 \$ a été approuvé par le CA pour 2026. |
| Politique de cinq minutes pour se procurer des matières dans les cases des écocentres.       | Maintien de la règle pour éviter les abus (ex. revente en ligne) et les risques.                                                                            |
| Les conteneurs de chasse ne sont plus disponibles lors de la chasse au chevreuil.            | Il est possible de faire une demande auprès de la RMR. Celle-ci sera analysée par le CA.                                                                    |

## Priorités 2025

L'équipe concentre ses efforts sur l'accompagnement des industries, commerces et institutions (ICI) dans l'optimisation de la valorisation des matières résiduelles, ainsi que sur la mise en place de la collecte des

matières organiques, avec un objectif d'atteindre un taux de participation d'au moins 15 %, incluant les municipalités. Un soutien financier a été accordé au CQDD pour l'organisation d'ateliers de maillage. Par ailleurs, un projet de tri sur les chantiers a été amorcé en collaboration avec l'APCHQ et Réemploi+.

| Intervention                                           | Réponse                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Des mesures incitatives sont-elles prévues par L'APHQ? | Une taxe supplémentaire de 40\$/Tm sera imposée sur les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). |

## Planification 2026

### Sommaire des actions et engagements

| Quoi                                                                               | Qui                               | Comment                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reconnaitre les municipalités performantes en lien avec la participation citoyenne | - RMR                             | - Organiser des activités positives. Ex. : une compétition sur le taux de participation citoyenne à la collecte du bac brun.                                                                                                                 |
| Organiser des activités de reconnaissance positive pour les municipalités          | - RMR<br>- MRC<br>- Municipalités | - Reconnaitre les municipalités qui se démarquent (ex. : 3 par MRC)                                                                                                                                                                          |
| Développement de politiques municipales écoresponsables                            | - RMR<br>- Municipalités          | - S'intégrer aux démarches ou comités pour le développement de politiques municipales écoresponsables<br>- Rédiger le volet en lien avec la GMR.                                                                                             |
| Transmission de portraits GMR aux municipalités                                    | - RMR                             | - Offrir un portrait personnalisé par MRC (version « rapport »).<br>- Diffuser les résultats des portraits via les tables de DG ou les séances du Conseil 2 fois par année.                                                                  |
| Favoriser le recyclage lors des événements et festivals                            | - RMR<br>- Municipalités<br>- MRC | - Ajouter des conditions au financement de la part des municipalités et MRC<br>- Intégrer la RMR aux forums et consultations organisées par les MRC et municipalités.                                                                        |
| Augmenter la participation au bac brun chez les ICI                                | - RMR                             | - Travailler en collaboration avec les équipes de développement économique des MRC.                                                                                                                                                          |
| Augmenter le taux de participation des municipalités à la collecte du bac brun     | - RMR<br>- MRC                    | - Former un sous-comité (2 DG/MRC) pour faciliter la mise en place de la collecte des matières organiques dans les municipalités.<br>- Avoir des plans adaptés et clés en main pour favoriser l'adhésion et augmenter les chances de succès. |
| Augmenter la récupération des résidus de CRD                                       | - RMR<br>- Municipalité           | - Fournir un guide de bonnes pratiques à remettre lors de l'obtention d'un permis de CRD.                                                                                                                                                    |
| Priorisation de l'information                                                      | - RMR                             | - Structurer les communications aux municipalités selon leur type: communications prioritaires, communications de sensibilisation, communications liées aux nouveautés et aux projets.<br>- Mettre à jour les listes de diffusion.           |
| Sensibilisation grand public                                                       | - RMR<br>- Municipalités          | - Augmenter le contenu disponible pour les journaux municipaux et les réseaux sociaux.                                                                                                                                                       |

**Annexe 2 - Grilles tarifaires**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 028-2015****RÈGLEMENT NUMÉRO 028-2015 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TARIFICATION AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION AINSI QU'AUX CENTRES DE TRANSFERT D'ALMA, DOLBEAU-MISTASSINI ET DE ROBERVAL.**

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement 021-2012;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy ont déclaré leur compétence envers les municipalités locales de leur territoire respectif relativement à la gestion des matières résiduelles en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fut constituée par décret par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU l'article 617.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) ;

ATTENDU les articles 64.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Bouchard et résolu unanimement qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

**Article 1- Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

**Article 2- Définition**

Pour les fins de l'application du présent règlement, le terme « **déchet** » signifie les résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation, destinés à être éliminés.

**Article 3 - Tarification**

La tarification inclut dans tous les cas la TPS et la TVQ.

La tarification ne s'applique pas aux transporteurs réalisant des opérations pour le compte de la Régie.

**Article 3.1- Tarification- Déchets**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs de déchets, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de déchets ci-après identifiés :

**1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station**

- 1.1** Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.
- 1.2** Disposition d'animaux suite à un ordre d'abattage gouvernemental = 155 \$/t.m.
- 1.3** Disposition de matières nécessitant un recouvrement immédiat = 155 \$/t.m.

**2- Centres de transfert de Dolbeau-Mistassini et Roberval**

- 2.1** Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.

Les tarifs incluent les redevances à l'élimination de matières résiduelles exigées par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

### **Article 3.2- Tarification- Matériel de recouvrement alternatif**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de matières conformes aux spécifications de la Régie ci-après identifiés :

#### **1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station**

**1.1** Matériel de recouvrement granulaire (sable) = 7 \$/t.m.

**1.2** Matériel de recouvrement non granulaire (ex : CRD broyé) = 35 \$/t.m.

Le matériel de recouvrement doit faire l'objet d'une approbation préalable de la Régie avant le transport au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

La Régie se réserve le droit de refuser tout chargement qu'elle jugera non conforme.

### **Article 3.3- Tarification- Autres services**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les différents services ci-après identifiés :

#### **1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, Centre de transfert d'Alma, Centre de transfert de Dolbeau-Mistassini, Centre de transfert de Roberval**

**1.1** Utilisation du poste de pesée pour fins d'enfouissement = 5 \$ par passage

**1.2** Utilisation du poste de pesée pour autres fins = 15 \$ par passage

**1.3** Grattage de benne de camion ou de conteneur = 50 \$ par grattage

**1.4** Rechargement d'un contenu non conforme = 100 \$ par rechargement

### **Article 4 – Matières acceptées**

Les conditions d'acceptation des matières résiduelles pouvant être disposées dans un lieu d'enfouissement technique ainsi que dans des centres de transfert sont prescrites dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r.6.02).

### **Article 5 – Date d'application**

L'application de la tarification est effective à compter de la publication du présent règlement.

### **Article 6- Modalités d'entrée**

**6.1 Numéro de client-** Chaque transporteur doit obligatoirement posséder un numéro de client avant de pouvoir accéder aux sites de la Régie. Ce numéro de client est permanent et pour l'obtenir le transporteur doit communiquer avec l'administration de la Régie.

**6.2 Facturation-** Les tarifs établis au présent règlement font l'objet d'une facturation mensuelle transmise aux transporteurs qui livrent des matières au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, aux centres de transfert d'Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Roberval.

**6.3 Dépôt-** La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean peut, si elle le juge opportun, exiger un dépôt en argent pour l'obtention d'un numéro de client.

- 6.4 Défait-** En plus des mesures légales de recouvrement, si le transporteur ayant obtenu un numéro de client fait défaut d'acquitter dans les temps requis son dû à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, son numéro de client peut lui être retiré entraînant, pour les facturations subséquentes, le paiement du tarif à l'entrée du site. De même, en cas de défaut, la Régie peut aussi interdire aux transporteurs l'accès au LET d'Hébertville-Station et aux centres de transfert d'Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Roberval.

#### **Article 7- Compte en souffrance**

Les comptes en souffrance portent intérêt à compter de leur date d'exigibilité soit trente (30) jours après la date de facturation au taux de 18,00 % annuellement ou au taux mensuel de 1,5 %.

#### **Article 8 - Abrogation**

Le présent règlement remplace et abroge à toutes fins que de droit le Règlement de la Régie numéro 021-2012.

#### **Article 9-Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

---

Lucien Boily  
Président

---

Guy Ouellet  
Directeur général

Adoption du règlement :  
Affichage du règlement :

4 février 2015  
2 mars 2015

**RMR**  
Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

## TARIFICATION EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2017

### SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 031-2017 TARIFICATION AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION AINSI QU'AUX CENTRES DE TRANSFERT D'ALMA, DOLBEAU-MISTASSINI ET DE ROBERVAL

#### Tarification - Déchets

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs de déchets, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de déchets ci-après identifiés :

##### **1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station**

- 1.1** Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.
- 1.2** Disposition d'animaux suite à un ordre d'abattage gouvernemental = 155 \$/t.m.
- 1.3** Disposition de matières nécessitant un recouvrement immédiat = 155 \$/t.m.
- 1.4** Disposition de déchets internationaux = 155 \$/t.m.

##### **2- Centres de transfert de Dolbeau-Mistassini et Roberval**

- 2.1** Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.

##### **3- Facturation minimale exigée**

- 3.1** Tous les transports de déchets seront facturés pour un minimum de 3 t.m., selon le tarif du type de disposition inscrit aux items 1 et 2.

Les tarifs incluent les redevances à l'élimination de matières résiduelles exigées par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Ces tarifs sont exonérés de la TPS et la TVQ.

#### Tarification - Matériel de recouvrement alternatif

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de matières conformes aux spécifications de la Régie ci-après identifiées :

La tarification n'est pas assujettie à la redevance à l'enfouissement.

Ce tarif est exonéré de la TPS et la TVQ.

##### **1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station**

- 1.1** Matériel de recouvrement granulaire (sable) = 7 \$/t.m.
- 1.2** Matériel de recouvrement non granulaire (ex : bois broyé) = 35 \$/t.m.

Le matériel de recouvrement doit faire l'objet d'une approbation préalable de la Régie avant le transport au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

La Régie se réserve le droit de refuser tout chargement qu'elle jugera non conforme.

### **Tarification - Autres services**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les différents services ci-après identifiés :

Ces montants sont assujettis à la TPS et la TVQ.

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station - Centre de transfert d'Alma, Centre de transfert de Dolbeau-Mistassini, Centre de transfert de Roberval</b> |
| <b>1.1</b> Utilisation du poste de pesée pour fin d'enfouissement = 5 \$ par passage                                                                                    |
| <b>1.2</b> Utilisation du poste de pesée pour autres fins = 15 \$ par passage                                                                                           |
| <b>1.3</b> Grattage de benne de camion ou de conteneur = 50 \$ par grattage                                                                                             |
| <b>1.4</b> Rechargement d'un contenu non conforme = 100 \$ par rechargement                                                                                             |

### **Modalités d'entrée**

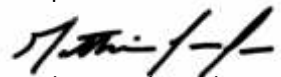
**Numéro de client :** Chaque transporteur doit obligatoirement posséder un numéro de client avant de pouvoir accéder aux sites de la Régie. Ce numéro de client est permanent et pour l'obtenir le transporteur doit communiquer avec l'administration de la Régie.

**Puce « RFID » :** Tous les véhicules ayant accès au site doivent obligatoirement être munis d'une puce d'identification de type « RFID » fournie par la Régie après communication avec l'administration.

### **Compte en souffrance**

Les comptes en souffrance portent intérêt à compter de leur date d'exigibilité soit trente (30) jours après la date de facturation au taux de 18 % annuellement ou au taux mensuel de 1,5 %.

Adopté le 25 avril 2018



Mathieu Rouleau, directeur général adjoint